

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Août 2022

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER
Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline
POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique
AUGIZEAU

Excusés : Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Jean GRANGER- Joël MALIGNIER (pouvoir
donné à Jean- Luc MONTAGNER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Laure
DUCHAMP)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2022-064 : Avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable.

Conformément aux articles L 2224-1 et D 2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport établi par les services techniques et notamment sur :

- les indicateurs techniques : rendement, ressources et production, nombre d'habitants et d'abonnés, nombre de linéaires, volumes d'eau distribués ;
- les indicateurs financiers : tarification de l'eau, décomposition du tarif, recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

D'émettre un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2021 tel que présenté.



POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS, Maire